

Couffé INFO



BULLETIN MENSUEL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

n° 342 . Juin 2021

**POUR UN FLEURISSEMENT DU BOURG
DURABLE ET RESPONSABLE**

**P.6-7
L'ENVIRONNEMENT**

**P.10
ELECTIONS**

**P.12
RÉOUVERTURE BIBLIOTHÈQUE**

Édito

Chères coufféennes, chers coufféens,

A compter du 9 juin prochain, nous allons aborder la troisième étape du déconfinement avec un couvre-feu repoussé à 23 h et un assouplissement des règles sanitaires pour bon nombre d'activités professionnelles, culturelles et événementielles. Il est à craindre que la période de restriction que nous venons de vivre laisse des traces dans nos comportements habituels et il est primordial de rompre rapidement avec la morosité de ces temps révolus. Aussi, j'invite nos associations à faire preuve de créativité et de pugnacité pour relancer le mécanisme et apporter de l'animation et de la joie sur notre commune.

Actuellement, la commission sécurité de la municipalité travaille sur la mise en place du « plan communal de sauvegarde ». Ce sujet qui porte sur la sécurité de la population communale, concerne l'ensemble des Coufféennes et des Coufféens. Aussi, je me permets de vous inviter de nouveau à venir rejoindre ce groupe qui a réellement besoin d'un renfort humain. Merci de prendre contact avec la mairie au 02 40 96 50 05.

Vous allez être appelés aux urnes les 20 et 27 juin prochain pour élire les conseillers départementaux et les conseillers régionaux. Ces élections sont importantes, principalement en milieu rural, car le Conseil départemental et le Conseil régional vous accompagnent directement ou indirectement dans tous les aspects de la vie et dans de nombreux domaines, notamment au niveau de la solidarité, du social et de la santé, de l'éducation, de la culture et du sport ainsi qu'au développement du territoire et de ses infrastructures. Le protocole sanitaire a été renforcé pour ces élections et chaque électeur peut disposer de deux procurations. Voter est un droit mais c'est aussi un devoir.

En cette nouvelle période de déconfinement, nous allons pouvoir goûter à nouveau au plaisir de se retrouver. Bien qu'en nette amélioration, la situation sanitaire reste malgré tout fragile et il appartient à chacun de rester prudent.

Daniel Pageau, Maire de Couffé

Au fil du Conseil municipal...

Les comptes rendus sont disponibles dans leur intégralité sur le site Internet de la commune www.couffe.fr
Le résumé est affiché à l'intérieur du panneau sur la façade de la mairie.



► Séance du 20 mai 2021



PRÉSENTS : M. BLANDIN Fabrice, M. BRÛLÉ Joseph, Mme COTTINEAU Cécile, M. DELANOUE Frédéric, Mme FABERT Audrey, Mme FAYOLLE Julie, Mme FEILLARD Sylvie, M. GOURET Laurent, M. JOUNEAU Daniel, Mme LELAURE Suzanne, Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie, M. PAGEAU Daniel, M. RICHARD Thierry, M. SOULARD Eric, Mme THOMINIAUX Leïla, Mme VALEAU Roseline.

ABSENTS-EXCUSÉS : Noémie AURILLON, Yves TERRIEN, Charles CHEVALIER, Émilie GUYONNET, Sylvie LE MOAL, Raïssa BOISSINOT, Jérémy RAMBAUD.

POUVOIRS : Noémie AURILLON donne pouvoir à Éric SOULARD, Yves TERRIEN à Thierry RICHARD, Émilie GUYONNET à Roseline VALEAU, Raïssa BOISSINOT à Audrey FABERT, Jérémy RAMBAUD à Leïla THOMINIAUX.

Nomination du Correspondant Défense

Créée en 2001, par le ministère délégué aux Anciens combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Il est demandé aux municipalités lors des changements de mandat de nommer un correspondant défense, soutenu par un délégué militaire départemental. Le Bureau municipal a proposé Emilie GUYONNET qui a accepté ce poste de référent. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a nommé à l'unanimité Emilie GUYONNET **correspondant défense** pour la commune de Couffé.

Les correspondants défense agissent en tant que relais pour comprendre le parcours citoyen (recensement, Journée Défense et Citoyenneté -JDC- et enseignement de défense). Ils doivent pouvoir expliquer l'engagement dans l'armée d'active, les périodes d'initiation ou de perfectionnement à la défense, le volontariat et la réserve militaire constituant des activités accessibles à tous les jeunes désireux de prendre part à la défense.

Tirage au sort de 6 électeurs susceptibles de siéger aux assises de Loire-Atlantique en qualité de juré pour 2022

Compte-tenu de l'arrêté préfectoral en date du 30 avril 2021, et comme chaque année, le Conseil municipal doit procéder au tirage au sort de 6 personnes issues de la liste électorale de Couffé. Ces personnes pourraient éventuellement être appelées à siéger aux assises de Loire-Atlantique en qualité de juré pour 2022. Conformément aux Articles L. 2122-27 du CGCT et 216 du Code de procédure pénale, ce tirage au sort ne donne pas lieu à délibération mais doit être public.

Certaines conditions doivent être respectées :

- le tirage au sort d'une personne rayée sur la liste électorale est considéré comme nul et doit donner lieu à un nouveau tirage.
- le tirage au sort d'une personne de moins de 23 ans est considéré comme nul et doit donner lieu à un nouveau tirage, conformément à l'article 255 du code de procédure pénale.
- en cas d'incompatibilité ou d'incapacité d'une personne tirée au sort au titre des articles 256 et 257 du code de procédure pénale : la personne est tout de même comptabilisée et devra le signaler ultérieurement.

La benjamine et le doyen du Conseil municipal ont été invités à procéder au tirage au sort des 6 personnes sur les listes électorales pour constituer la liste préparatoire. Celles-ci seront averties par courrier.

Remplacement temporaire du DGS

Sous contrat avec le Centre de gestion jusqu'à fin juin 2021, M. Didier POIRIER assure le remplacement et la fonction de M. Mamadou GUEYE, Directeur Général des Services, actuellement en arrêt de travail.

Participation de la commune au financement de l'accès PMR de l'Église

Le diocèse sollicite la municipalité pour financer l'achat de matériaux nécessaires à la mise aux normes des accès PMR (Personnes à Mobilité Réduite) qui doit être effectuée sous 3 ans.

Les travaux consistent à réaliser sur le domaine public une rampe en béton avec un chasse-roue d'environ 10 mètres de long sur 1,35m de large, permettant l'accès PMR par la porte avant-droite de l'église. Pour un coût de 700€ maximum, environ 3m³ de béton et un treillis seront nécessaires à cet ouvrage qui sera réalisé par l'association des Marguilliers.

En contrepartie, le diocèse propose de mettre l'édifice religieux à disposition de la municipalité et des associations pour l'organisation de concerts.

Le Bureau municipal a validé le financement des matériaux, la rampe étant positionnée sur le domaine public, et prend note de la contrepartie proposée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le financement des matériaux par la commune et de signer une convention avec le diocèse relative à ce financement et à la mise à disposition de l'église pour y organiser des concerts.

Transfert de la gestion et de l'attribution des logements locatifs de la commune au CCAS

Trois logements communaux (rue des vignes et au-dessus de l'épicerie) et un logement du CCAS au 39 rue de la Vallée du Hâvre, à caractère social, vont être mis en location d'ici à fin juillet 2021. Il est proposé au Conseil municipal de fixer le prix de la location à 5,80 € du m² pour les nouvelles locations et d'ajouter un montant forfaitaire de 17€ pour un jardin et de 30€ pour un garage. Les logements ne seront pas conventionnés.

Après en avoir débattu en bureau municipal, il apparaît souhaitable pour l'avenir que la gestion de l'ensemble des logements communaux soit confiée au CCAS pour une véritable cohérence et harmonie au niveau de la tarification et des modalités d'attribution des logements avec plusieurs critères retenus comme la date de dépôt de la demande, les revenus du foyer, la taille du foyer en adéquation avec la taille du logement, etc.

La commune conserve la propriété des logements de son appartenance, dont la gestion est transférée au CCAS. Elle continuera à percevoir les revenus tirés de la location pour les logements dont elle est propriétaire et devra assurer la réalisation des travaux éventuels à venir. En cas d'évolution des critères, le CCAS devra en informer au préalable le Conseil municipal. Au cours de la réunion, il est demandé pour information, que la grille de critère soit annexée à la délibération ainsi que la liste des logements communaux.

Considérant l'exposé ci-dessus, le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de confier au CCAS la gestion de la totalité des logements communaux actuels au niveau de la tarification et de l'attribution de ces derniers.

Organisation des élections départementales et régionales - 20 et 27 juin

En qualité d'élu municipal, la tenue des permanences des bureaux de vote est une obligation : la circulaire du 16 janvier 2020 rappelle les règles. Chaque bureau de vote doit comprendre un président, au moins deux assesseurs et un secrétaire.

La présidence des bureaux de vote peut être assurée par le maire, les adjoints ou les conseillers municipaux.

Il est préconisé d'être vacciné pour assurer la fonction de scrutateurs (personnes assurant le dépouillement des bulletins de vote). Si ce n'est pas le cas, ces derniers sont encouragés à faire les démarches nécessaires (via Doctolib). Cependant, contrairement aux membres des bureaux de vote, les scrutateurs n'entrent pas dans le dispositif des personnes prioritaires pour le vaccin. Ils devront présenter au Président du bureau de vote où ils sont affectés une attestation de vaccination ou se doter d'un test PCR négatif de moins de 48H00.

SIVOM

Petite enfance

Roseline Valeau donne quelques chiffres concernant les assistantes maternelles en activité sur le territoire du Sivom de Ligné.

Il y a 137 assistantes maternelles sur les 4 communes : le Cellier, Mouzeil, Ligné, Couffé.

26 assistantes maternelles sont recensées à Couffé et comptabilisent 83 places agréées dont 16 sont vacantes actuellement.

Jeunesse

Au cours du mois d'avril les structures jeunesse ne pouvaient accueillir les jeunes. Des animations à distance ont été proposées au cours de ces fermetures.

Depuis le 5 mai, les structures sont ouvertes sur le temps périscolaire uniquement les mercredis et vendredis.

A noter à Couffé, l'arrivée de Matthieu Pineau, nouvel animateur jeunesse de l'association Couffé Animation Rurale, ainsi que la venue le 1er juin d'un nouveau directeur jeunesse pour le SIVOM, M. Jérémie Collet.

Les élus soulignent l'importance des actions d'autofinancement pour fédérer les jeunes. Ils encouragent l'accès à la culture et à l'intergénérationnel et proposent de soutenir les initiatives individuelles ou collectives des jeunes de 11 à 18 ans qui résident sur une des 4 communes membres du SIVOM.

Ces initiatives doivent s'inscrire dans une démarche de projet construite et toutefois présenter un intérêt commun qui réponde au projet éducatif de territoire. Les actions liées au projet proposé devront avoir lieu sur le territoire du SIVOM. Un bilan du projet devra être adressé dans les 3 mois qui suivent sa réalisation.

► **Pour 2021, les jeunes auront la possibilité de déposer leurs dossiers jusqu'au 31 août. La sélection se fera lors de la prochaine commission et les auditions se feront en septembre par un petit groupe d'élus de la commission.**

Transition écologique

La commission Transition écologique s'est réunie le 20 avril dernier. Un point a été fait sur chaque groupe-projet ou groupe de travail lié à cette commission.

Le comité de pilotage (COPIL) sur les énergies renouvelables (EnR) éolien industriel a travaillé de janvier à avril sur le développement d'un nouveau parc éolien sur la commune. Suite au Conseil municipal du 22 avril 2021 qui s'est prononcé contre un 2e parc éolien à Couffé, le groupe de travail a été dissous.

Lors de la séance du Conseil municipal du 11 mars 2021, il a été validé d'engager la commune dans l'élaboration d'un atlas de la biodiversité communale en demandant une subvention auprès de l'office français pour la biodiversité. La réponse est attendue pour juin prochain. En attendant, un groupe de travail communique sur la diversité végétale et animale à Couffé en faisant paraître sur Intramuros des articles explicatifs sur des espèces (comme pour l'alisier torminal ou encore la fritillaire pintade). Le groupe de travail réfléchit aussi à la mise en place d'un comité de pilotage et d'un comité de suivi en cas d'acceptation de la subvention.

Le groupe de travail "jardin partagé" continue sa réflexion sur l'emplacement du site. Une grille de critères (surface, proximité, accessibilité, disponibilité, éligibilité PLU,...) a été établie collégialement. Le groupe projet sera ouvert aux citoyens à l'issue de cette phase.

Les membres de la commission ont échangé à propos des déchets qui se trouvent sur la voie publique (fossés, parkings, aires de pique-nique). Il a été décidé de créer un nouveau groupe de travail, sur ce sujet.

Renégociation des prêts bancaires

Lors de la rencontre du 3 mars 2021 avec le Crédit Agricole, la municipalité a demandé à renégocier le taux d'intérêts d'un prêt de 500 000 € accordé en décembre 2009, remboursable sur 20 ans au taux de 3.98 %. Le CRCA propose de réduire le taux d'intérêts à 3.63 % sur le capital restant dû au 25/06/2021 de 267 652,89 €. Les trimestrialités seraient de 8 948.97 € au lieu de 9 093.20 € actuellement, soit un gain total de 4 603.82 € sur les 8 ans et demi restants. Bien que l'effort de la banque reste infime, une délibération devra être prise au prochain Conseil municipal afin d'entériner cette proposition et de permettre au maire de signer l'avenant au contrat de prêt initial.

Une démarche avait également été faite courant mars 2021 pour solliciter la renégociation d'un prêt de 100 000 € contracté en décembre 2003 auprès de l'établissement DEXIA. Ce prêt remboursable sur 30 ans est au taux de 4.67 %. L'organisme financier ayant rejeté cette demande, la municipalité a souhaité rembourser ce prêt par anticipation (restant dû de 58 579 € en capital). La proposition de DEXIA n'a pas été retenue car elle aurait généré un déficit de 3 600 € pour la commune. Deux autres prêts contractés auprès de la Caisse d'épargne et du Crédit Mutuel feront prochainement l'objet d'une demande de révision des taux.

Rencontre avec GROUPAMA assurances

La commune et une dizaine d'associations sont assurées chez Groupama. Cette rencontre sollicitée par la municipalité avait pour objectif de faire le point sur les éventuels doublons en matière de couverture d'assurances.

Il s'est avéré que l'ensemble du matériel des associations entreposé dans les locaux municipaux est déjà assuré au niveau de la municipalité. Suite aux propositions de Groupama, les associations pourront limiter leurs contrats à la responsabilité civile et à la couverture des personnes. A cet effet, une convention devra être signée entre les associations et la commune.

Le cimetière communal : reprise de concession et projet d'un nouvel accès

Le 7 juin 2021, il sera effectué un dernier constat d'abandon des tombes dans le cimetière. Il s'ensuivra un mois d'affichage puis un arrêté définitif de reprise de concession avant validation par le conseil municipal.

La reprise des tombes va nécessiter des travaux et une intervention de gros matériels dans le cimetière. L'accessibilité est, à ce jour, compliquée et cette intervention, sans réaménagement des accès, représentera un coût supérieur pour la commune.

Aussi, il est proposé de réaliser un nouvel accès sur le terrain communal à côté du labo traiteur. Cette proposition sera étudiée par la commission Mobilité-Voirie en lien avec la commission Espaces verts.

Pas de cohabitation pour les poissons dans la mare de la Simonière

Il a été constaté que la mare communale de la Simonière a été empoisonnée. La cohabitation entre poissons et espèces sauvages tels que les batraciens comme les tritons crêtés et la grenouille rieuse, n'est pas toujours possible : une population prenant le dessus sur l'autre.

La Mairie a pris contact avec l'association de pêche Les amis du Hâvre pour envisager le retrait des poissons et, ainsi, permettre la conservation des populations d'amphibiens dans la mare.

Descente de la Loire en canoë-kayak

Mathias Baudoin et Jean Richard, deux jeunes Coufféens, mènent avec 2 autres étudiants, dans le cadre de leurs études, un projet de descente de la Loire en canoë-kayak à compter du 21 juillet 2021. C'est un challenge sportif couplé à la sensibilisation de la préservation de ce fleuve auprès des riverains. A chaque étape, ils ramasseront les déchets trouvés dans le lit de la Loire ou à proximité du fleuve.

Ils ont créé une association et sollicitent la municipalité pour une aide financière relative à leur projet. Ils proposent également la mise en place d'une action de ramassage de déchets sur la commune. Le Bureau municipal va étudier leur requête avant délibération en Conseil municipal.

*Prochaine réunion
de
Conseil municipal*



L'environnement

*Un sujet qui fait l'objet d'une réflexion globale.
De nouvelles pratiques sont déjà en cours de réalisation
pour une gestion de l'environnement durable et responsable.*

► Espaces verts

Lors de la Commission Espaces verts et Milieux Aquatiques du 29 avril, voici les différents sujets abordés :

Le protocole d'entretien des haies et des accotements :

- **entretien des accotements** : un premier passage sera effectué de fin avril à mi-mai pour le dégagement des carrefours (sur 100m) et l'intérieur des virages dangereux, ainsi que les cœurs de villages jusqu'aux aubettes de bus. Le deuxième passage interviendra en juin sur l'ensemble des accotements et des intérieurs de fossés.
- **entretien des haies** : un premier passage aura lieu en août/septembre pour le dégagement des carrefours et virages dangereux et le deuxième passage entre fin octobre et fin février pour la taille au lamier de l'ensemble des haies en bordure de voirie. Cette tâche devra être effectuée à l'aplomb du talus de fossé, et terminée au 1er mars, afin de préserver la nidification des oiseaux.

Groupe travail « Plan d'eau »

Le groupe a effectué un état des lieux sur le terrain, secteur par secteur, afin d'identifier les points à améliorer, soit par un plan d'action dès 2021, soit par un projet global de restauration. Vu la complexité technique du dossier de l'aménagement du site et de la restauration du plan d'eau, le groupe propose de solliciter un bureau d'étude de génie écologique.

Groupe de travail Diagnostic des espaces verts

Ce diagnostic concerne tout l'espace communal entretenu par les services techniques conduit par un groupe de travail, secteur par secteur. L'objectif final est de définir et de prioriser des actions de réaménagement ou de restauration.

Conclusion : les arbustes sont vieillissants et le paillage est non conforme. Un manque de main-d'œuvre est constaté par rapport à la surface à entretenir.

Mare de la Pichonnière

Pour rappel, un riverain avait souhaité la pose de grillage. Cette demande est motivée par le risque de la chute des enfants dans la mare communale. Trois membres de la commission se sont rendus sur place afin d'évaluer le danger potentiel.

Conclusion : une protection naturelle (haie), ainsi que des marches (en poteaux électriques) évitent le risque de chutes. Par conséquent, cette mare n'a pas à être grillagée, ce qui permettra par ailleurs à ses utilisateurs d'y accéder librement.

Tonte différenciée du plan d'eau

Une maquette du site du plan d'eau, identifiant les différentes techniques d'entretien selon les zones (= gestion différenciée), a été réalisée. Une communication devra être faite à travers le Couffé-Info, IntraMuros, les panneaux d'informations. Rencontre prévue avec les pêcheurs.

Retrait des suspensions fleuries dans le bourg : une réunion d'informations et d'échanges sur les projets de fleurissement a eu lieu avec les habitants de la rue de la Vallée du Hâvre.

Entretien des terrains de foot

Le FCOC interpelle la municipalité sur les conditions rencontrées par les joueurs du club concernant l'état des terrains de foot : hauteur de tonte excessive, arrosage insuffisant, sol compact pouvant entraîner des blessures graves. L'arrosage du terrain d'honneur vient d'être démarré.

Le robot de tonte est peut-être une solution pouvant améliorer la qualité du gazon pour les raisons suivantes : un gazon plus dense, avec moins d'adventices, nécessitant moins d'engrais ; un sol moins compacté (car outil beaucoup moins lourd). La commission accepte la proposition de Sylvain PERROUIN (entreprise EFFIVERT) concernant la mise à disposition d'un robot sur une période de 3 mois pour le terrain municipal. Cet essai est sans obligation d'achat.

Le FCOC remercie la municipalité pour l'arrosage du terrain et l'essai du robot tonte.

► Les Ailes du Printemps, participez au comptage des Hirondelles !

Obs'Clic-Acrola est un outil de sciences participatives qui vous permet de contribuer au suivi des populations d'hirondelles en Loire-Atlantique. En quelques clics, vous pouvez participer à l'acquisition de connaissances sur la reproduction de ces espèces protégées, et aujourd'hui en déclin.

<http://www.obsclik-acrola.fr/>

► Une gestion différenciée des tontes au niveau du plan d'eau

Un plan de zonage a été établi au niveau du plan d'eau, et remontant jusqu'au bassin d'orage du lotissement de l'Ilette. Il y apparaît des zones **"de prestige"** où le gazon sera tondu court et de façon fréquente (zone de terrain des fêtes, aire de jeux et pique nique, bord des allées), des **zones intermédiaires** (tontes plus hautes et moins fréquentes), ainsi que des **zones de fauches tardives**.

Remplacer des tontes régulières par une fauche annuelle en fin d'été permet de concilier enjeux économiques et enjeux écologiques.

La fauche tardive permet de diminuer considérablement l'entretien des Espaces Verts.

Ce couvert végétal de graminées offre un refuge à de nombreux insectes. La prairie redevient alors un réservoir de biodiversité.

En outre, l'entretien de la prairie se limite à une seule fauche par an en limitant la consommation de carburant par rapport à des tontes régulières.

Ce mode de gestion des Espaces Verts permet de dégager du temps utile aux agents techniques pour se consacrer à d'autres missions au service de la collectivité.



► Le fleurissement rue de la Vallée du Hâvre : rencontre citoyenne

Sept personnes ont assisté à la rencontre du 21 mai dernier organisée par la mairie pour présenter et expliquer le fleurissement de la rue de la Vallée du Hâvre aux riverains.

Thierry RICHARD (responsable de la commission espaces verts) a donné les raisons qui ont poussé la commission à ne pas reconduire la mise en place des suspensions (trop friandes en eau, sujettes aux aléas de l'arrosage en période d'interdiction...).

Les riverains apprécient le fleurissement en pied de mur faisant l'objet d'un test qui s'avère très satisfaisant.

L'embellissement futur de la rue a été présenté. Les riverains ont émis des idées de décorations supplémentaires qui seront vues en relation avec la municipalité et les agents.

Le stationnement devant les emmarchements a également été évoqué ainsi que la présence permanente de certaines poubelles. Ce sujet a été soumis à la commission voirie.



Événements



Commémoration du 08 mai 1945

Le Maire, les élus et quelques membres des anciens combattants ont commémoré le 76^e anniversaire de la victoire sur l'Allemagne nazie, le samedi 8 mai 2021 dans un format restreint en raison de la crise sanitaire.

Après lecture, par le Maire, d'un message de Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants, une gerbe a été déposée au Monument aux morts.

La Journée de l'Europe

La mairie a été pavoisée aux couleurs de l'Europe le dimanche 9 mai, dans le cadre de la Journée de l'Europe à l'occasion de la déclaration de Robert Schumann le 9 mai 1950.

Il est à rappeler que la commune est jumelée avec quatre communes européennes (allemande, roumaine, bulgare et anglaise même si cette dernière a quitté l'union européenne récemment) et que chaque année (avant Covid), le comité de jumelage participe à la fête de l'Europe en relation avec les écoles.

Le café Beaufreton : une deuxième terrasse en attendant la réouverture totale

Le Bar-Tabac-PMU BEAUFRETON a sollicité la mairie pour ouvrir une terrasse sur la partie trottoir et parking autos, dans l'attente de la réouverture totale du café. Le Bureau municipal a donné son accord, sans compensation financière, compte tenu de la longue fermeture imposée par les réglementations sanitaires liées au Covid.



Des séances de cinéma à l'Althéa, à l'initiative de la commission Jeunes

Les Jeunes ont pris la décision, lors de leur dernière réunion de commission, de lancer des séances cinéma à l'Althéa **le samedi 3 juillet**.

Le film **"Hors Normes"** est retenu et sera diffusé en trois séances: 10h30 - 15h00 - 20h00

Samedi 3 juillet

Cinéma à l'Althéa

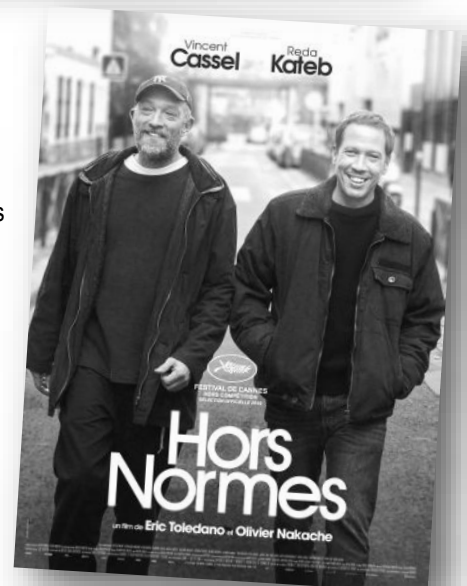
film "Hors Normes" (Tout public)

3 séances 10h30 - 15h00 -20h00



Ticket 2€ et gratuit pour les moins de 15 ans - réservation possible via IntraMuros

Organisation commission Jeunes



Couffé recherche un(e) chargé(e) de mission dans le cadre d'un VTA pour l'aménagement de centre-bourg F/H

Le Volontaire Territorial en Administration (VTA) s'adresse à un jeune diplômé (à partir de bac + 2) qui souhaite travailler dans une collectivité territoriale rurale. Le temps d'une mission de 12 à 18 mois, le VTA lui permet de renforcer ses compétences en ingénierie de projet.

Couffé, située en 3e couronne nantaise, est attractive mais reste malgré tout une commune rurale de 2 600 habitants devant trouver un équilibre entre une attractivité à accompagner et un cadre de vie à préserver.

La signature de la convention d'adhésion Petites Villes de Demain (PVD) de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA) et des 3 villes lauréates Ancenis-St Géréon, Loireauxence et Vallons de l'Erdre a eu lieu le 10 mai 2021. Une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) est donc envisagée sur l'ensemble du territoire du Pays d'Ancenis dont fait partie la commune de Couffé. Le chargé de mission VTA en charge du suivi et de la mise en oeuvre des travaux de revitalisation sera en relation étroite avec le chef de projet PVD/ORT de la COMPA;

C'est dans ce cadre que la commune a candidaté à l'Appel à Manifestation d'Intérêt Coeur de bourg du Département de Loire-Atlantique, afin d'écrire le fil rouge pour aménager le centre-bourg et prioriser les projets d'investissements. Le/la chargé(e) de mission aménagement aura pour mission de participer à la mise en oeuvre de la politique d'aménagement communale, et particulièrement du plan guide d'aménagement du centre-bourg.

Description de la mission :

Pour l'étude du plan guide, le chargé de mission assurera les missions suivantes :

- Suivre les démarches de recrutement d'une équipe pluridisciplinaire pour réaliser le planguide (cahier des charges, sélection...)
 - Pilotage d'études complémentaires pour la revitalisation de centre-bourg (étude commerces, schéma mobilités douces)
 - Organisation de réunions de concertation ou réunions publiques sur les projets suivis,
 - Suivi administratif, technique et budgétaire du déploiement des actions du projet de plan guide en relation avec les services compétents de la Mairie et des partenaires extérieurs ;
 - Soutien à l'animation des groupes de travail et des comités de pilotage ;
 - Suivi de la concertation avec les différents publics de l'AMI (habitants, riverains, jeune public, associations, commerçants, artisans ainsi que les personnes publiques associées...);
 - Valorisation et communication autour du projet ;
 - En lien avec les priorités du plan guide, établir un plan pluriannuel d'investissement.
- En lien avec le plan guide, certains projets doivent être accompagnés dans leur phases d'émergence et de suivi :
- Accompagner le projet de requalification de l'entrée Ouest du bourg (dépollution du garage ; réhabilitation des bâtiments de la sucrerie, réaménagement du site du centre-technique municipal)
 - Suivre l'étude commerce en partenariat avec la CCI et la Communauté de communes pour donner des perspectives de développement,
 - Amorcer la réflexion du devenir de la Sucrerie et du Presbytère,
 - Améliorer la mobilité de la population, en mettant en place une offre adaptée au territoire, en lien avec le schéma des mobilités douces du plan guide,
 - Accompagner la construction d'une offre touristique, en valorisant le patrimoine naturel et culturel.

De manière générale :

- Participation à l'instruction et au suivi des demandes de subventions pour les projets d'investissement en collaboration avec l'agent en charge des finances ;
- Veille juridique et financière pour le financement des projets de la commune, via la réponse aux appels à projets régionaux et nationaux, ainsi qu'à de nouvelles sources de financement.
- Appui aux services administratifs et techniques de la commune afin de proposer de nouvelles opportunités de développement pour la commune.

Profil du candidat

- Formation supérieure en développement territorial
- Connaissance de l'environnement territorial et des procédures de marchés publics,
- Compétences attendues : doté d'un bon relationnel, d'une capacité à animer, à proposer et à coordonner de manière collaborative et transversale, vous faites preuve d'une rigueur administrative pour le pilotage de projet, Permis B

Accompagnement proposé

- Contrat de projet de 12 à 18 mois
- Cadre d'emploi de rédacteur ou attaché
- Temps complet à 35 h / semaine
- Réunions possibles en soirée et le WE (réunions publiques, rencontres d'élus)
- Collaboration avec l'ensemble des services et partenaires impliqués dans les projets d'aménagement

Informations pratiques et envoi des candidatures (lettre de motivation et CV) :

Mairie de Couffé - 25, rue du général de Charette - 44521 COUFFE - tél.: 02 40 96 50 05 - mairie@couffe.fr



Élections départementales et régionales : les 20 et 27 juin prochain



Les 20 et 27 juin prochains, les citoyens français, inscrits sur les listes électorales, sont appelés aux urnes pour élire, à la fois, leurs conseillers départementaux et leurs conseillers régionaux.

► Lieux et horaires des bureaux de vote à Couffé

Les 2 bureaux de vote seront **ouverts de 8 h à 18 h à la salle polyvalente**

Ils seront dédoublés de manière à ce que les électeurs puissent voter pour les élections départementales, puis les élections régionales, en suivant un sens de circulation et dans le respect des règles sanitaires en vigueur.



► Pour voter :

- une pièce d'identité : OBLIGATOIRE (carte d'identité, passeport, permis de conduire...). Les électeurs non munis d'une pièce d'identité ne seront pas admis à prendre part au scrutin.
- votre carte électorale (numéro du bureau de vote indiqué dessus, à vérifier pour vous présenter dans le bon bureau).
- un stylo noir pour le 1er tour, bleu pour le 2e tour.
- un masque chirurgical.

► Vous avez changé d'adresse au sein de la commune ?

Si votre carte d'électeur n'est pas à votre nouvelle adresse, veuillez en aviser la mairie en envoyant un mail à l'adresse mairie@couffe.fr ou en vous présentant à l'accueil de la mairie. Précisez qu'il s'agit d'un changement d'adresse sur la liste électorale de Couffé. Donnez alors vos **nom, prénom, ancienne et nouvelle adresse à Couffé**, si votre changement d'adresse occasionne un changement de bureau de vote, cette modification sera également faite sur nos listes.



► Procuration de vote : procédure papier ou première étape sur Internet

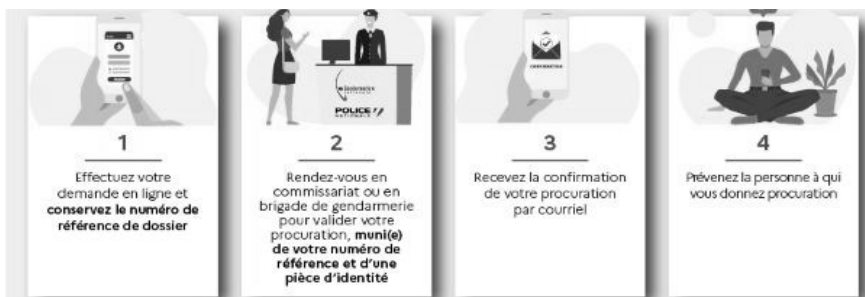
Depuis le 6 avril 2021, il est désormais plus simple d'établir une procuration. Vous pouvez utiliser le nouveau téléservice, Maprocurat via le site <https://www.maprocurat.gouv.fr/> puis aller en personne à la gendarmerie ou au commissariat avec un justificatif d'identité et la référence de confirmation du dépôt de la demande en ligne. Ce dispositif en partie dématérialisé a été mis en place par le ministère de l'Intérieur pour tous les scrutins qui se dérouleront à compter du 11 avril 2021 et dans la perspective du double scrutin départemental et régional de juin 2021.

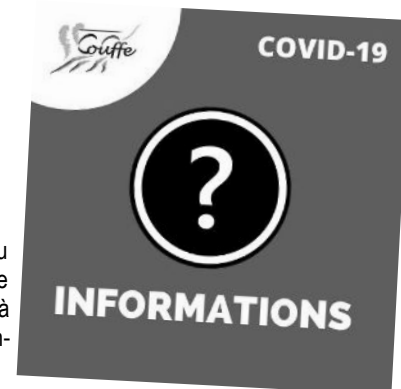
Cette procédure est complémentaire à la procédure papier, qui reste possible si vous ne pouvez ou ne souhaitez pas utiliser la voie numérique. Vous pouvez donc toujours effectuer la démarche selon ces 2 autres modalités :

- imprimer le formulaire disponible sur Internet, puis le remettre, en personne et en présentant un justificatif d'identité, à la gendarmerie ou au commissariat ou au tribunal ou dans un lieu accueillant du public défini par le Préfet ;
- remplir à la main le formulaire disponible sur place (gendarmerie ou commissariat ou tribunal, ou lieu accueillant du public défini par le Préfet) et présenter en personne un justificatif d'identité.

IMPORTANT :

- ✓ chaque mandataire peut disposer de deux procurations pour ce double scrutin.
- ✓ dans tous les cas, il vous faudra indiquer les coordonnées (nom et nom de jeune fille ; prénom ; date de naissance) de la personne à qui vous donnez procuration (le mandataire).
- ✓ Choisissez de préférence une personne qui vote dans le même bureau de vote que vous (cela lui évitera de devoir attendre de nouveau pour voter dans l'autre bureau).





Covid-19

Dernières étapes du déconfinement

Troisième étape : 9 juin 2021

Le couvre-feu sera repoussé à 23h ; télétravail assoupli en concertation avec les partenaires sociaux au niveau des entreprises ; les cafés et restaurants pourront accueillir leurs clients en intérieur avec une limite de 6 personnes par table ; les lieux de culture et les établissements sportifs pourront accueillir jusqu'à 5000 personnes avec le pass sanitaire ; les salles de sport pourront rouvrir. La pratique de sports de contact pourra reprendre en plein air, celle de sports sans contact sera possible en intérieur. Les touristes pourront être accueillis (avec le pass sanitaire).

Quatrième étape : 30 juin 2021

Il n'y aura plus de couvre-feu et ce sera la fin des limites de jauge dans les lieux recevant du public (selon la situation sanitaire locale). Il sera possible de participer à un événement rassemblant plus de 1000 personnes en extérieur et en intérieur (avec le pass sanitaire). Les discothèques resteront fermées.

Indicateurs de suivi de la campagne vaccinale

Quelques chiffres au 27 mai 2021 :

Au total depuis le début de la campagne de vaccination : un peu plus de 34 200 000 injections ont été réalisées (en cumulant première et deuxième injections) dont près de 10 102 350 personnes ont reçu les deux injections de vaccin.

- 44% des personnes de plus de 18 ans ont reçu au moins une injection de vaccin.
- 67% des personnes âgées de plus de 50 ans ont reçu au moins une injection de vaccin.
- 74% des personnes âgées de plus de 60 ans ont reçu au moins une injection de vaccin.
- 79% des personnes âgées de plus de 75 ans ont reçu au moins une injection de vaccin.
- 89% des professionnels et intervenants de santé ont reçu au moins une injection de vaccin.

Le taux d'adhésion générale à la vaccination (population prête à se faire vacciner, y compris les gens déjà vaccinés) est de 76%.

Stratégie de réouverture des établissements recevant du public (ERP) et des activités regroupant du public

La réouverture progressive des établissements recevant du public et des activités regroupant du public s'échelonne du 19 mai au 30 juin 2021. Type ERP : Type L Salles à usage multiple en configuration assis (salles des fêtes, salles polyvalentes).

Depuis le 19 mai :

- ✓ Avec jauge de 35 % de l'effectif ERP et plafond de 800 personnes.
 - ✓ Protocole sanitaire adapté.
 - ✓ Règles définies pour les HCR (Hôteliers, Cafetiers, Restaurateurs) pour l'activité de restauration.
 - ✓ Maintien des règles actuelles plus favorables pour les activités énumérées à l'article 45 du décret du 29 octobre 2020.*
- (*) Ouverture des crématoriums, salles de juridiction, salles de vente, salles polyvalentes pour l'accueil des groupes périscolaires mineurs sans sport... = règle du 1 siège sur 2 dans la limite de six personnes venant ensemble.

À partir du 9 juin :

- ✓ Avec jauge de 65 % de l'effectif ERP et plafond de 5 000 personnes.
- ✓ Protocole sanitaire adapté.
- ✓ Règles définies pour les HCR pour l'activité de restauration.
- ✓ Utilisation du pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes.

À partir du 30 juin

- ✓ 100 % de l'effectif ERP dans le respect des mesures barrières.
- ✓ Règles de distanciation applicables dans les espaces de circulation.
- ✓ Règles définies pour les HCR pour l'activité de restauration.
- ✓ Utilisation du pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes.

**A Couffé , le terrain FIVE
est de nouveau OUVERT.
Profitez-en !**

La situation sanitaire en Loire-Atlantique au 28 mai 2021

Source :
ARS Pays de la Loire

	Taux de positivité (pop générale)	Taux d'incidence (pop générale)	Taux de dépistage (pop générale)	Taux d'occupation des lits en réanimation	Taux de positivité (pop des 65 ans et +)	Taux d'incidence (pop des 65 ans et +)	Variant	
Loire-Atlantique	3,50	101,00 / 100 000 hab	2858,00 / 100 000 hab	30%	1,8	29,50 / 100 000 hab	UK 89%	SA / BRA 4%
Pays d'Ancenis	4,6	96			0,6	8	100%	0%

[1] Les données épidémiologiques au jour J sont, pour les taux d'incidence, de positivité et de dépistage, des données SIEDP validées à J-3. Les données sur le taux d'occupation de lits en réanimation sont des données SIVIC du jour J.

La situation départementale est légèrement en deçà des données nationales (taux de positivité 3,53% et taux d'incidence 123,9). En ce qui concerne le Pays d'Ancenis, nous assistons à une légère dégradation du taux de positivité générale (supérieur à celui de la Loire-Atlantique et national). Par contre, très nette amélioration des taux de positivité et d'incidence pour les plus de 65 ans.

Bientôt 16 ans ? Recensement JDC !

Le recensement à la JDC (Journée Défense et Citoyenneté) est obligatoire dès 16 ans pour effectuer la journée d'appel de préparation à la défense. Les garçons et filles français, **doivent se présenter en mairie, dans les 3 mois qui suivent leur 16^e anniversaire**, munis de leur carte d'identité, livret de famille des parents et, éventuellement, copie du document justifiant la nationalité française. La mairie vous remettra alors une **attestation de recensement** (ATTENTION un seul exemplaire est remis). Puis, vous recevez par le Centre du Service National de Rennes, entre la date de votre recensement et celle de votre 18^e anniversaire, une convocation écrite vous indiquant la date de votre participation à la JDC. L'ordre de convocation vous parvient environ 45 jours avant la date de la session. Les données issues du recensement permettront votre inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies. Renseignements sur le parcours citoyenneté et la JDC sur www.defense.gouv.fr.

► **Actualité Covid-19** : les Journées Défense et Citoyenneté sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. Les jeunes qui ont effectué leur démarche d'inscription peuvent réaliser leur Journée Défense et Citoyenneté en ligne. Pour cela, il faut disposer d'un compte personnel sur majdc.fr

Correspondant défense pour la commune de Couffé : **Emilie GUYONNET**



La bibliothèque vous accueille à nouveau !

Réouverture de la bibliothèque de Couffé à compter du mercredi 16 juin :

- les mercredis de 15 h à 18 h
- les vendredis de 16 h30 à 18 h30
- les samedis de 10 h à 12 h

La bibliothèque reste fermée les dimanches jusqu'au dimanche 29 août.

Elle sera aussi fermée du 8 au 24 août.

Contact : 02 40 96 37 28 - Site : <http://bibliofil.pays-ancenis.fr>, « nous contacter »



VIE ASSOCIATIVE

Découvrez le football !

Comité de Jumelage

Vous êtes cordialement invités à participer à l'Assemblée Générale du Comité de Jumelage qui aura lieu le **vendredi 18 juin 2021, à 20 h, salle de l'Althéa**.

A l'ordre du jour : rapport moral de la co-présidence ; rapport financier ; élection du tiers sortant ; visio avec les communes jumelles ; projets 2021 .

Nous comptons sur votre présence (port du masque obligatoire et respect des règles sanitaires et distanciation).

Palets Coufféens

Vous êtes cordialement invités à participer à l'Assemblée Générale du Palets coufféen qui aura lieu le **vendredi 02 juillet 2021, à 20 h 30 au bungalow dédié à l'activité de l'association** (à côté du Lodj).

A l'ordre du jour : mise à jour des statuts, rapport moral du Président, rapport financier, élection du tiers sortant.

Port du masque obligatoire et respect des règles sanitaires.

L'APE de l'école Saint-Joseph organise une vente de plats à emporter vendredi 2 juillet

Pour clôturer l'année scolaire et la journée festive des enfants qui aura lieu le 2 juillet au sein de l'école, nous organisons une vente de repas à emporter (plat, fromage, pain et dessert pour les adultes et un plat, un dessert avec une boisson pour les enfants).

Vous pourrez venir les chercher à l'école dès 18h.

Vous retrouverez de plus amples informations dans quelques jours

sur le site de la mairie www.couffe.fr ainsi que sur le site de l'école www.sjocouffe.fr

Merci pour votre soutien.



VIE INTERCOMMUNALE

Eco R'aide 2021 : les inscriptions sont lancées !

Pour sa 11^e édition, l'événement sportif et éco-citoyen du territoire s'installe du mercredi 7 au vendredi 9 juillet sur le secteur d'Ancenis-Saint-Géréon. Les inscriptions ont lieu jusqu'au 15 juin pour cette manifestation organisée par la Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA) en partenariat avec la commune de Mésanger et les structures jeunesse du Pays d'Ancenis.

Cette année, le campement de l'Eco R'aide s'installe au plan d'eau de Mésanger, les jeunes du territoire pourront profiter de trois jours d'activités en plein air.

Au programme : épreuves sportives avec du VTT, tir à l'arc, escalade... et épreuves éco-citoyennes avec course d'orientation thématique, tri canoë... Un campement avec tentes, repas, veillées et jeux assurera la bonne entente et la convivialité de cet événement* !

Au total, 80 jeunes de 13 à 17 ans, répartis sur 20 équipes, sont attendus pour participer à cet événement unique du Pays d'Ancenis.

Pour s'inscrire, il suffit de constituer une équipe de quatre membres : filles et/ou garçons et être né entre 2004 et 2008.

**Le programme des activités et les modalités de campement peuvent évoluer en fonction du contexte sanitaire.*

Inscrivez-vous vite ! Places limitées à 20 équipes de 4 personnes, fin des inscriptions le 15 juin.

Coordonnées des structures jeunesse à contacter pour Couffé :

Local jeunes
12 rue du Général Charette de la Contrie
06 59 09 49 33

Plus d'informations sur www.pays-ancenis.com ou au 02 40 96 31 89.

Suivez-nous sur Facebook, Instagram et YouTube !



Tro' Cantons : nouveaux horaires

Trocantons LE CELLIER

Nouveaux horaires

À partir du

19 mai 2021,
Trocantons le Cellier
ouvre
4 jours par semaine !



LES NOUVEAUX HORAIRES

	BOUTIQUE		DÉPÔT	
MERCREDI	9h30 - 12h30	13h30 - 17h		13h30 - 17h
JEUDI	9h30 - 12h30	13h30 - 17h		13h30 - 17h
VENDREDI	9h30 - 12h30	13h30 - 17h		13h30 - 17h
SAMEDI	9h30 - 12h30	13h30 - 17h	9h30 - 12h30	13h30 - 17h

Retrouvez toutes les infos sur www.trocantons.org

Mairie

Mairie

25 rue du Général Charette de la Contrie
44521 COUFFÉ

Tél. 02 40 96 50 05

Fax 02 40 96 57 14

mail : mairie@couffe.fr

www.couffe.fr



Horaires d'ouverture :

Lundi 9h00-12h00 et 14h00-16h00

Mardi-Mercredi-Jeudi... 9h00-12h30

Vendredi 9h00-12h00 et 14h00-17h00

Samedi..... 9h00-12h00 (sauf juillet-août : fermé)

Le maire, les adjoints et conseillers délégués vous reçoivent à la demande, sur rendez-vous :

- **Daniel PAGEAU**, M. le Maire de Couffé reçoit sur RDV, demande à envoyer par mail à : daniel.pageau@couffe.fr
- **Suzanne LELAURE**, adjointe à l'enfance-jeunesse et finances reçoit sur RDV les mercredis et samedis matin : suzanne.lelaure@couffe.fr
- **Frédéric DELANOUE**, adjoint à la vie associative et communication, reçoit sur RDV, demande par mail à : frederic.delanoue@couffe.fr
- **Leïla THOMINIAUX**, adjointe à l'urbanisme, bâtiments et DP & DD* reçoit sur RDV, demande par mail à : leila.thominiaux@couffe.fr
- **Yves TERRIEN**, adjoint à l'environnement, reçoit sur RDV les vendredis après-midi, demande par mail à : yves.terrien@couffe.fr
- **Roseline VALEAU**, adjointe à la solidarité, reçoit sur RDV demande à envoyer par mail à : roseline.valeau@couffe.fr
- **Joseph BRÛLÉ**, adjoint à la sécurité, mobilité-voirie et vie économique reçoit sur RDV, demande à envoyer par mail à : joseph.brule@couffe.fr
- **Laurent GOURET**, conseiller délégué à la transition écologique et éco-responsabilité, reçoit sur RDV le samedi : laurent.gouret@couffe.fr
- **Audrey FABERT**, conseillère déléguée à la communication, reçoit sur RDV le samedi matin, demande à envoyer à : audrey.fabert@couffe.fr
- **Julie FAYOLLE**, conseillère déléguée à la mobilité-voirie. Toute demande est à envoyer à : julie.fayolle@couffe.fr

* DP & DD = Démocratie Participative et Développement Durable

État Civil

NAISSANCES

GODEFROY Maël le 4 mai

BRANDICOURT Louise le 18 mai



MARIAGES

RENAUD Alexis et ROUSSELIÈRE Maëva le 15 mai

LAMBERT Rodolphe et MOURAEFF Sabine le 29 mai

Seuls les événements pour lesquels les familles ont donné leur accord pour une publication dans la presse apparaissent ici.

Bibliothèque municipale

« La Forge aux livres »

7 rue St-Jérôme

44521 COUFFÉ

RÉOUVERTURE

LE 16 JUIN

Toutes les infos en page 12 de ce numéro.

Contact : 02 40 96 37 28

<http://bibliofil.pays-ancenis.fr>, « nous contacter »



Prochaine parution

n°343 JUILLET-AOÛT 2021

Date limite de dépôt des articles :

15 JUIN 2021

Les articles et visuels (photos, logos, etc.)

sont à adresser par email à mairie@couffe.fr

Suivez les actualités de la commune

via l'application IntraMuros



et le site Internet de la commune : www.couffe.fr

INFOS PRATIQUES

Services d'urgence

- **Gendarmerie 17 - Pompiers 18 - Médecin 15 (SAMU) ou 112**
- **Centre Anti-Poison** **02 40 16 33 60** (CHU Nantes)
- **Pharmacie de garde** **3237**
- **Défibrillateur à la mairie** (côté mur)
- **Femmes victimes de violences** .. **3919**
la municipalité reste à votre écoute en cas de besoin.

Médecin : Dr Jean-Yves BAZIN -18 avenue de la Roche - 02 40 96 50 23

Pharmacie COLLIN - Espace Santé - 1 imp. des Écureuils - 02 40 96 51 80

Courriel : pharmaciecollin44@gmail.com - site : www.pharmaciadecouffe.fr

Lundi au vendredi : 9h-12h30 / 14h-19h30 - Samedi : 9h-12h30

Infirmiers

- **Sylvie LEHY 02 40 83 65 12 ou 06 87 87 99 75**
et **Christelle OUARY 06 67 51 05 50**, infirmières à domicile
Espace Santé - 1 imp. des Écureuils
- **Mélanie DUPAS-MONTAGNER et Amélie VILAIN**, infirmiers à domicile
24/24 au 07 85 36 12 05
Espace Santé - 1 imp. des Écureuils
- **Centre de soins infirmiers Ancenis 24/24 - 02 40 83 02 98**
- **A.C.A.M.D. (soins à domicile) - 02 51 12 26 04**

Kinésithérapeutes

- **Clémentine COTTON, Romain GUILBAUD et Jean-François COQUILLARD**
Sur rendez-vous au : **02 40 83 42 41** ou via **Doctolib.fr**
Espace Santé - 1 imp. des Écureuils.

Aide à la personne

- **Carine GERMAINE aide-soignante** (aide aux personnes à domicile : service à la personne, aide aux aidants, garde d'enfants, services ménagers)
06 25 46 66 90 – E-mail : carine.paco@hotmail.fr
- **Stéphanie MOISAN** (service à domicile, assistance aux personnes)
La Guillardière – 44521 COUFFÉ
T. 06 25 70 72 33 – E-mail : moisan.stef@gmail.com

Relais Poste de Couffé

- **Relais Poste à l'épicerie ANIZON - 02 40 96 50 89**
Horaires d'ouverture : lundi-mardi-jeudi-vendredi-samedi de 8h30 à 13h
et de 15h30 à 19h30 - Dimanche 9h à 13h
Levée du courrier :
du lundi au vendredi à 15h45 et le samedi à 11h

Correspondants de presse

- Ouest-France - Yannick BERNARD - 06 25 91 64 47 - yannjoe.bernard@gmail.com
- Echo d'Ancenis - Isabelle JAMET - 06 72 49 72 59 - isadoudon@gmail.com

Enfance - adolescence

- **Puéricultrice** : Centre médico-social de Ligné
235 rue des Acacias - 02 40 77 06 70
- **Relais Petite Enfance** du SIVOM 02 40 25 40 10 - 06 21 68 11 04
- **Multi-accueil Les Lucioles**
Pôle enfance-jeunesse – Les Gattières – Le Cellier - 02 40 25 31 88
- **Halte-garderie Les Libellules** Maison de l'enfance - Couffé - 06 34 04 44 43
- **Accueil périscolaire** : "Les Galipettes" rue de Bogel
02 40 83 14 49 ou 06 19 22 01 99
- **Maison des adolescents** - écoute et soutien pour les 11-21 ans
Antenne Nord : 02 40 51 55 60 - www.mda44.fr

Social

- **C.P.A.M.** (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) - Tél 36 46
Maison de l'État -1 rue du Dr Bousseau à Ancenis - 08 11 70 36 46
Lundi 08h30-12h30 - 14h-16h30
Mercredi 08h30-12h30 - 14h-16h30
Vendredi 08h30-12h30 - 14h-16h30

- **M.S.A.** (Mutualité Sociale Agricole) : Espace Corail à Ancenis
30 place Francis-Robert – 2^e étage – 06 87 60 60 62
- **Transport Solidaire** « Pilot'Ages »
Pour Couffé : 07 68 34 99 70
- **C.A.F.** (Caisse d'Allocations Familiales) - Maison de l'État
(Sous-Préfecture) rue du Dr Bousseau à Ancenis
Téléphone : 0 810 254 410 - www.caf.fr
- **A.D.T.** (Aide à Domicile pour Tous) - 02 40 88 29 19
www.aideadomicilepourtous.org
Agence Blain : 7 rue Saint-Laurent-44130 Blain-02 40 79 89 76
Agence Nozay : 24 route de Nantes-44170 Nozay-02 40 51 91 17
- **C.L.I.C.** (Centre local d'information et de coordination gérontologique). Espace Corail - 2^e étage - 30 Place Francis Robert - Ancenis - 02 40 96 12 51.
- **Assistante sociale** - 02 40 77 06 70
CMS - 235 rue des Acacias à Ligné
- **Psychologue clinicienne et psychothérapeute à domicile**
06 51 07 29 80 - mail : robin.vanessa@yahoo.fr
site : www.vanessarobin.wix.com/psy-a-domicile
- **Conciliateur de justice** : permanences sur RDV
Mairie d'Ancenis au 02 40 83 87 00
- **Espace France services Ancenis-Saint-Géréon**
Pour les démarches de premier niveau pour vos dossiers (allocations familiales, assurance maladie, retraite, impôts, dossier à Pôle Emploi, carte grise, permis de conduire...)
1 rue du Dr Bousseau - 44150 Ancenis - Tél : 02 40 83 08 50
Mail : ancenis@france-services.gouv.fr
Ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 14h à 16h30

Habitat

- **A.D.I.L.** (Association Départementale d'Information sur le Logement)
Maison de l'Habitant – 12 rue du Président Herriot - 44000 NANTES – 02 40 89 30 15
ANCENIS : Espace Corail - 30 place Francis-Robert
02 40 89 30 15
LIGNÉ : 43 rue du Centre au 02 40 77 04 68
- **C.A.U.E.** (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) :
25 rue Paul-Bellamy - Nantes - 02 40 35 45 40
www.caue44.fr

Environnement

- **DÉCHETTERIE La Coutume Mésanger**
Lundi, mardi, jeudi 13h45 à 18h
Mercredi, vendredi, samedi 9h à 12h30 /13h45 à 18h

Accueil des déchets polluants : peintures, solvants, huiles, produits de traitement phytosanitaire...
Tous les jours aux horaires d'ouverture

COLLECTE DES DECHETS

Pour toute question ou signalement d'une anomalie de collecte, emménagement/déménagement, contacter la **COMPA** « gestion des déchets » au **02 40 96 31 89**.

Les ordures ménagères et les sacs jaunes sont collectés les VENDREDIS des semaines PAIRES (changement à compter du 01/01/2021 sur l'ensemble de la commune.

(sortir les bacs et sacs la veille au soir, et rentrer les bacs après la collecte).

A noter : report d'une journée si jour férié dans la semaine

Les rouleaux de sacs de tri jaunes sont à votre disposition dans le hall d'entrée de la mairie. Servez-vous !



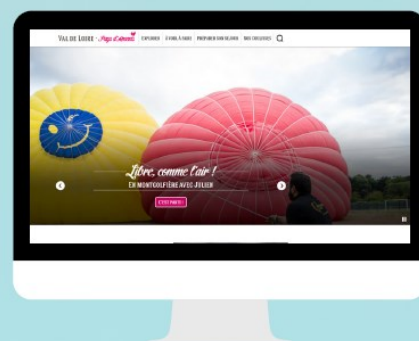
L'OFFICE DE **TOURISME** DU PAYS D'ANCENIS

www.pays-ancenis-tourisme.com

**Connaissez-vous la richesse touristique
de notre petit coin de ciel bleu ?**

Il y a tant à découvrir !

Faites un petit tour à l'Office de tourisme du Pays d'Ancenis, sur place ou sur leur site Internet, vous y trouverez des **conseils, plans, idées de visites, propositions de balades et de circuits pour les sportifs ou les petits aventuriers et les publications touristiques du Pays d'Ancenis.**

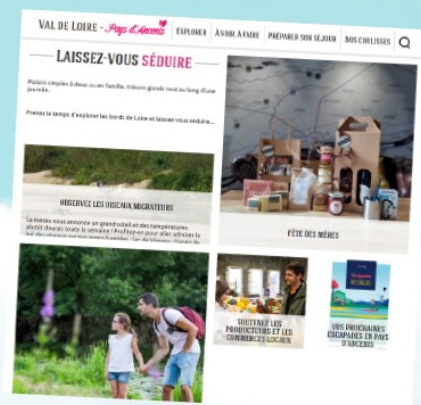


Une **boutique 100 % locale** propose toute une ligne de produits du territoire et de créateurs locaux.. Dans les accueils des offices de Tourisme d'Ancenis et d'Oudon, vous avez le choix parmi de nombreux produits locaux et artisanaux du Pays d'Ancenis. Vous pouvez également offrir des activités, week-ends ou spectacles.

Et pourquoi pas une box week-end ou une box activité pour vivre des expériences en Pays d'Ancenis ?



**Brochures
consultables
en ligne
et possibilité
de les commander
également**



L'accueil de l'Office de Tourisme du Pays d'Ancenis est ouvert :

- à Ancenis - 103 rue des Douves : du mardi au samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h (horaires de printemps).
- à Oudon - rue du Pont-Levis : du vendredi au dimanche de 10h à 12h30 et de 14h à 18h.

**Une équipe aux petits soins qui vous prodigue ses conseils avisés
et vous fait découvrir ses coups de cœur et bons plans !**

Contact : 02 40 83 07 44 ou tourisme@pays-ancenis.com

toutes les infos sur www.pays-ancenis-tourisme.com

Abonnez-vous à la newsletter hebdomadaire

(en bas de la page d'accueil du site Internet via le bouton

INSCRIVEZ-VOUS

Découvrez, visitez près de chez vous !